Image not found or type unknown

Liquidation et arrêt maladie

Par **Naty62**, le **17/01/2013** à **21:01**

Bonsoir

Je viens d apprendre (juste avant les fêtes de Noël) que nous allions être licencier économique. Nous allons devoir faire une liquidation totale avant la fermeture du magasin mais je me sent incapable d assister à cette liquidation. Puis je me mettre en arrêt maladie, le temps de cette liquidation et qu'elles sont les risques.
Merci de votre reponse

Par **P.M.**, le **17/01/2013** à **21:30**

Bonjour,
Vous ne pouvez pas vous mettre en arrêt-maladie puisque celui-ci n'existe que sur prescription d'un médecin traitent en fonction de votre état de santé...
Il est par ailleurs difficile de vous répondre car on ne sait pas s'il s'agit d'une liquidation judiciaire ou voulue par l'employeur et dans quelles circonstances...

Par **Naty62**, le **17/01/2013** à **21:58**

C'est une liquidation voulue par l employeur et en fin de bail.

Par **P.M.**, le **17/01/2013** à **22:17**

L'employeur devrait donc procéder au licenciement économique et vous proposer le CSP...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés